



Compte rendu du conseil municipal du 15 juillet 2021

Présents : Meugin Olivier. Maugain Brigitte. Beltramelli Jérôme. Mouquod François-Xavier. Bainier Marine. Berthet Olivier. Dormoy Anthony. Santana Angélique. Wachowicz Laurence.

Absents, excusés : Boichut Olivier. Combe Sylvain.

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Mouquod François-Xavier.

Le compte rendu de la séance du 17 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

Devis changement de gouttières toit salle des fêtes : lors de fortes pluies, des fuites d'eau ont été remarquées sur les murs de la façade de l'entrée salle des fêtes : le bois sous les chéneaux est trop ancien et usé, il est nécessaire de le changer. Suite à sa demande, le maire présente les devis qu'il a reçu pour la pose de chéneaux neufs sur toute la façade avant de la salle. Après en avoir délibéré, le conseil décide de retenir le devis de M. Clément Bornier de Chaussin, d'un montant de 1 993 € 76.

Charte éclairage public avec le Sidec : le maire expose que les dépenses communales liées à l'éclairage public représentent entre 30 à 35 % des consommations et dépenses énergétiques. La charte intitulée « Eclairons juste le Jura », proposée par le Sidec, a pour objectif d'apporter aux collectivités des solutions pour maîtriser l'impact de l'éclairage public. Il s'agit de diminuer les impacts énergétiques et environnementaux liés à cet éclairage, tout en préservant la qualité de vie, en participant à une démarche globale territoriale, source d'économies d'échelles et de valorisation de l'image du département. Sachant que l'adhésion à cette charte permettrait d'obtenir des subventions, le conseil décide d'y adhérer et mandate le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Devis passage en Led de l'éclairage public : dans la poursuite du projet de maîtrise de l'impact de l'éclairage public, une étude est proposée au conseil, afin de passer en Led les lampadaires d'éclairage public. Il est peut-être préférable d'adopter ce système plutôt que de couper les lumières la nuit. Le conseil décide d'adopter ce projet dont le coût prévisionnel s'élève à 37 690 € HT, tout en précisant que seuls seront équipés de Led les nouveaux lampadaires (pas ceux qui feront l'objet d'un enfouissement des réseaux secs dans quelques années). Des demandes de subvention au titre de la DETR, au conseil départemental et au Sidec seront adressées aux organismes compétents.

Devis et étude pour divers travaux :

Devis rénovation éclairage public salle des fêtes : le maire rappelle que l'éclairage public du parking de la salle des fêtes présente de nombreux dysfonctionnements et que certains lampadaires sont cassés et irréparables. Afin d'y remédier, il a demandé des devis de rénovation qu'il présente. Le montant des travaux, s'élevant à 7 054 € HT, comprend la dépose de mats et évacuation, la réalisation de fouilles, la confection d'un regard, la fourniture

CHAMPDIVERS

Commune
du Jura

Région
Bourgogne Franche-Comté



et pose de mat avec luminaires Leds. Le conseil valide ces travaux et mandate la maire afin de transmettre des demandes de subvention au conseil départemental et à la préfecture au titre de la DETR.

Une déclaration de sinistre sera adressée à l'assurance pour les lampadaires ayant fait l'objet de vandalisme.

Devis pour raccordement des caméras de vidéoprotection : dans le cadre de l'installation de la vidéoprotection sur le territoire communal, des demandes de raccordement ont été transmises à Enedis. Le maire présente à l'assemblée les 3 devis reçus, de 1 041 € HT chacun, pour les raccordements rue du Doubs, grande rue, et rue du colombier. Avis favorable du conseil. Le maire est mandaté afin de signer les devis pour faire procéder à ces raccordements.

Convention de moyens du Grand Dole : il s'agit de la création de services communs ; avis favorable du conseil.

Décision modificative pour intégration comptable du financement définitif travaux rue du finage : suite à la demande de la trésorerie, et afin de régulariser en comptabilité le financement définitif des travaux de la rue du finage, il est nécessaire de prendre une décision modificative en vue d'émettre les mandats et titres correspondants :

- art. 21534 (DI, ch.041) = 52 065 € 05
- art. 238 (RI, ch.041) = 48 285 € 05
- art. 13258 (RI, ch.041) = 3 780 € 00.

Dissolution auprès de l'Insee de la Caisse des écoles : le centre de gestion a fait parvenir en mairie un courrier l'informant de l'existence d'une Collectivité « Caisse des écoles ». Cette entité a été créée il y a une soixantaine d'années et n'a plus d'utilité depuis les années 80. Il est nécessaire de transmettre une délibération décidant de la dissolution de cette Caisse des écoles afin d'alimenter la base de données identifiée par l'Insee. Avis favorable du conseil.

Questions diverses :

- Aire de jeux pour enfants : ce projet est relancé. Les conseillers approuvent les travaux d'installation d'une nouvelle aire de jeux. Des demandes de subventions seront adressées à la préfecture, au conseil général et au grand dole. L'étude des offres se fera à la rentrée.
- Le maire a rencontré un agent de la poste et lui a fait part des nombreux dysfonctionnements et perturbations de distribution du courrier.
- La recherche de bénévoles est lancée afin que la gestion du club reste à Champdivers.

Champdivers, le 20 juillet 2021.

Le maire,

Olivier Meugin